



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal**

DE20171016_50	Conseil municipal du 16 octobre 2017
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 19 OCT. 2017 Affichée le 19 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le seize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 octobre 2017

**Membres présents** :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme COUTANT

**Etait absent(e)** :

M. SARDIN

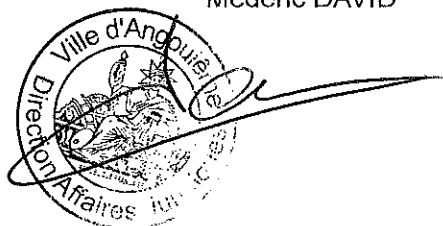
**Ont donné procuration** :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme BOUTTEMY à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme DUBOIS à Mme LAGRANGE
- M. POUSSET à M. VERGNAUD
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. ACHARKI à M. MONIER
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme PEREZ à M. LAVAUD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Affaires Juridiques  
Médéric DAVID

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER



## D I V E R S

### Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Assemblées et Contrôle de légalité  
id : 1933

Conseil municipal  
16 octobre 2017

50

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

**M. LE MAIRE** : Conformément aux dispositions des articles L 2122,22 et L 2122,23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 4 juillet 2017 et le 10 octobre 2017 et des marchés suivant liste annexée ont été signés entre le 4 juillet et le 8 septembre.

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités de sinistres réglées à la Ville afférentes aux contrats d'assurance qu'elle a souscrits et la liste des indemnités versées à des tiers conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016.

Date	N°	Libellés
4 juillet 2017	54	Convention d'occupation du domaine public – Société ZYLIAN Concept animations, dans le cadre des animations estivales – Place du Champ de Mars
7 juillet 2017	55	Renouvellement d'adhésion à l'association Réseau Grand Ouest (500 €/an)
13 juillet 2017	56	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs
18 juillet 2017	57	Bail dérogatoire Zig et Zag 24 rue des Postes – Durée 24 mois – (625 €/mois)
18 juillet 2017	58	Bail dérogatoire SARL FEV'SPMRC 21 rue Ludovic Trarieux – jusqu'au 21 décembre 2017 – (500 €/mois)
18 juillet 2017	59	Avenant convention Commune d'Angoulême / Comité de liaison inter associatif Rives de Charente – Mise à disposition de locaux 5 Chemin du Halage – (à titre gratuit)
25 juillet 2017	60	Convention Commune d'Angoulême / Centre Social Culturel et Sportif MJC Grande Garenne Sillac Fregeneuil – Mise à disposition de locaux 17 rue Saint Exupéry – (à titre gratuit)
25 juillet 2017	61	Convention Commune d'Angoulême / Centre Social Culturel et Sportif MJC Grande Garenne Sillac Fregeneuil – Mise à disposition de locaux 28 rue Mirabeau (à titre gratuit)

25 juillet 2017	62	Convention Commune d'Angoulême / Centre Social Culturel et Sportif MJC Grande Garenne Sillac Fregeneuil – Mise à disposition de locaux Avenue de Varsovie (à titre gratuit)
26 juillet 2017	63	Avenant à l'arrêté en date du 6 avril 2017 portant l'autorisation d'occupation du domaine public au profit de la SASP SA XV PRO
1 <sup>er</sup> août 2017	64	Constitution de partie civile devant le Tribunal pour enfants d'Angoulême (recel de biens provenant d'un vol aggravé)
3 août 2017	65	Paiement frais et honoraires d'huissiers de justice à SCP Zerdoun-Deenen-Laurain 789,20 € TTC)
10 août 2017	66	Constitution partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux (Affaire des « Horodateurs »)
28 août 2017	67	Paiement frais et honoraires d'avocat à Mtre Changeur – Protection fonctionnelle agents municipaux (200 € TTC)
30 août 2017	68	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Commune d'Angoulême à Mme Linda Lombardo – Mise à disposition d'un emplacement parc de Fregeneuil (1620 €/an)
4 septembre 2017	69	Action en défense devant le TA de Poitiers – Affaire Ville d'Angoulême/M Laurence Verrier (recours indemnitaire)
12 septembre 2017	70	Paiement frais et honoraires d'avocat à Mtre Changeur – Protection fonctionnelle agents municipaux (200 € TTC)
18 septembre 2017	71	Avenant n°2 – Autorisation d'occupation du domaine public – Stade Chanzy
21 septembre 2017	72	Convention Commune d'Angoulême / Chorales en Charente – Mise à disposition de locaux centre associatif Hélène Boucher (à titre gratuit)
25 septembre 2017	73	Avenant n°1 – Convention Commune d'Angoulême / Mme BRIERE et M. NGUER – Mise à disposition de locaux rue Pierre Aumaître (100 €)
26 septembre 2017	74	Convention Ville d'Angoulême / Société Médiakiosk – Installation du kiosque à journaux rue de la Tourgarnier (700 €/an)
2 octobre 2017	75	Commune d'Angoulême / Club du 3 <sup>ème</sup> Age de la Grande Garenne – Convention mise à disposition de locaux 28 rue Mirabeau (à titre gratuit)
3 octobre 2017	76	Convention d'occupation du Domaine Public – Commune d'Angoulême / AJPOPAF – Résiliation
10 octobre 2017	77	Convention Ville d'Angoulême / Association Foire aux Plaisirs de Bordeaux – Organisation Luna Park 2017

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
16 octobre 2017

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

Adjoint



Pour le Maire  
Vincent YOU

Adjoint délégué

Finances - Politiques contractuelles  
Fonds européens

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.